

Conseil Municipal du Jeudi 29 février 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/012

Date de la convocation : 22 février 2024

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 17

Représentés : 5

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hakim GIBERT, Caroline GARRIGUES, Kenan KOC.

Absents excusés : Pierre PELTIER, Philippe RIVES procuration à Eric MAUR, Olivier ARTHUR procuration à Laurent MARCHESI, Hélène CHARVET procuration à Caroline GARRIGUES, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Gwenaël MAGNANT, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Hakim GIBERT

OBJET : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION REHABILITATION BATIMENTS SCOLAIRES – RENOVATION THERMIQUE REMPLACEMENT DES HUISSERIES DE L'ECOLE MATERNELLE

Considérant l'état vétuste des huisseries de la partie ancienne de l'Ecole maternelle Jules VERNE,

Considérant la nécessité d'isoler les bâtiments anciens afin qu'ils soient moins énergivores,

VU - le montant du devis estimatif des travaux :

59 248.00 HT

71097.60 TTC

VU – LE PLAN DE FINANCEMENT :

Montant de la dépense subventionnable HT : 59 248.00 €

Aide attendue au titre de la DETR

Taux d'intervention : 20 à 30 %

Subvention attendue	Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	11 849.60 €	14 812.00 €	17 774.40 €

Sommes restant à la charge de la commune

Subvention attendue		Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	Autofinancement	47 398.40 €	44 436.00 €	41 473.60 €
	Emprunt	Néant	Néant	Néant

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

1 - de donner son accord pour ces travaux,

2 - de demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 pour ces travaux qui concernent la réhabilitation des bâtiments scolaires, opération 1 - BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES.

3 - d'autoriser Madame la Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier,

4 - D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2024.

Le secrétaire de séance,
Conseiller municipal,

Hakim GIBERT



Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 1er mars 2024

Affichage : 1er mars 2024